



Mme l'Inspectrice d'Académie,

Nous voici réunis en CT, suite à plusieurs travaux préparatoires, pour l'élaboration de la dernière mouture tant attendue de la circulaire du mouvement.

Nos organisations syndicales condamnent un paramétrage imposé par le ministère qui nie les éléments de construction du mouvement départemental qui prenaient en compte la réalité géographique et les spécificités des personnels d'un département. Ces éléments étaient le fruit de travaux engagés entre les élus du personnel et l'administration depuis des années, dans le but de conduire à une école la plus qualitative possible.

Les syndicats départementaux revendiquent depuis le début des discussions, et affirment encore aujourd'hui la nécessité de maintenir deux phases de mouvement qui permettaient à nos collègues d'être nommés sur des vrais vœux, sur un support en maternelle, en élémentaire, en ash, sur un TR ou une direction d'école, dans une école dans laquelle ils souhaitent aller.

Nous nous opposons fermement à la mise en place de nominations d'office dès la fin de la phase informatisée et demandons à ce que les postes restant à attribués soient traités dans le cadre de la phase manuel.

Les procédures dictées par le ministre entraînent la multiplication des « nominations à l'aveugle ». Multiplier les nominations en dehors de vœux précis à titre définitif, c'est assurément multiplier les situations d'exercice difficiles, en faire payer le prix à nos collègues, et en assumer le coût en termes de gestions des ressources humaines par vos services, tout en renforçant les situations de tensions avec les familles qui interviennent de manière plus fréquente, quand l'institution scolaire fonctionne moins sereinement.

Pour nos organisations, la notion de zone géographique ou de zone infra ne peut conduire à une nomination à titre définitif.

Pendant toutes nos rencontres, vous avez été en difficulté pour répondre aux questions posées, car l'outil qui sera utilisé n'était pas connu ou ne l'était que partiellement. Comment jouer pleinement notre rôle de représentant des personnels quand les règles du jeu évoluent chaque jour et que l'outil est mal maîtrisé. Nous ne pouvons accepter l'idée que nos collègues servent de cobaye à la mise en place de ce nouveau logiciel. Les règles de nomination doivent être transparentes et connues de tous pour permettre l'équité de traitement de chacun.

Nous serons extrêmement attentifs sur la possibilité offerte à nos collègues de réaliser la saisie de leurs vœux dans le calendrier correspondant à la circulaire. Tout dysfonctionnement relatif à l'outil ne pourra se traduire par une réduction du temps alloué pour faire ses vœux.

Vous avez répondu à notre sollicitation de fournir la liste des supports dès ce mardi 26 mars, c'est un point positif même si le document fourni est difficile à appréhender.

Pour autant, nous resterons vigilants tout au long des procédures de mouvement. Pour nous, un des aspects incontournables du mouvement départemental reste la possibilité pour tous les collègues de savoir pourquoi ils ont obtenu un support ou pourquoi ils ne l'ont pas obtenu.

La volonté marquée du Ministère de secondariser le mouvement des personnels du premier degré n'a pas lieu d'être. Nos collègues rejettent massivement ce modèle !

La grève du 19 mars et les mobilisations à venir du rejet des lois Blanquer en sont l'expression.

A n'en pas douter, ce mouvement départemental engendrera un recul qualitatif en terme de nomination ce qui aura un impact négatif sur le fonctionnement des écoles. Le ministère en assumera la complète responsabilité.